

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 août 2017 à 19 h 31, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-08-662 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 août 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 juillet 2017 ainsi que séance extraordinaire du 17 juillet 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.5 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Tournoi de golf 2017 / Commandite
 - 4.6 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Soirée de Noël 2017 / Aide financière
 - 4.7 Le Zèbre Rouge / Installation de cages et relocalisation de rats laveurs / Aide financière
 - 4.8 La Grande Vadrouille 2017 / 35^e édition / Commandite
 - 4.9 Municipalité de canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est / Campagne de dons « Solidarité Ristigouche » / Aide financière
 - 4.13 Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion / Journée nationale du Pickleball / Aide financière
 - 4.14 Cancer de la Prostate Canada / Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate / Appui
 - 4.17 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Cession de la gestion d'une partie de la route De Lotbinière (R338) à la Ville de Vaudreuil-Dorion
 - 4.19 Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil / Jardin Pavillon Marcoux / Aide financière
 - 4.20 Association culturelle des femmes Indo-Canadiennes / Teeyan da Mela 2017 / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Engagement de cession / Partie du lot 4 981 058 / Nouvelle école primaire / Commission scolaire des Trois-Lacs
 - 5.2 Règlement hors cour / Dossier Gruenwald / Autorisation de signature

- 5.3 Intervention / Servitude d'Hydro-Québec et Bell Canada / Acte 18 734 579 / Autorisation de signature
- 5.4 Expropriation / Lot 1 545 866 / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238860-1507, SAI-M-239678-1508, SAI-M-239684-1508, SAI-M-239682-1508 et SAI-M-239680-1508
- 5.5 Demande de report de la date limite / Jugement / Ordonnance de démolition / Lots 1 543 564 et 1 674 013 / Dossier Cour supérieure 760-004492-164
- 5.6 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 5.7 Acquisition / Lot projeté 6 102 503 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 5.8 Règlement hors cour partiel / Recours contre les architectes / Centre multisports / Dossier Cour supérieure 500-17-091177-157 / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 22 juin 2017, 7 juillet 2017 et 20 juillet 2017
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux / Approbation du MAMOT
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1739 modifié par le Règlement n° 1739-01 / Surveillance / Honoraires professionnels / Réfection de la route Harwood et tous les travaux connexes / Entre les autoroutes 40 et 20 / Approbation du MAMOT
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1691-01 / Retrait de l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945) / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation du MAMOT
- 6.5 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement de l'entente de tarification

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Comité de santé et de sécurité au travail – pompiers / Réunion du 8 décembre 2016
- 7.3 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 29 novembre 2016
- 7.4 Lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature
- 7.5 Service des loisirs et de la culture / Réévaluation de postes / Chef de section – Services au public et chef de section – Technologies et information
- 7.7 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspecteur municipal 1

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Politique de développement des collections et d'élagage / Bibliothèque / Approbation
- 10.2 Contrat de service / Hébergement du site Internet du circuit patrimonial / Autorisation de signature

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Inscriptions saison 2017 / Remboursement
- 11.2 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Championnat canadien / Aide financière
- 11.3 Club de soccer FC Trois-Lacs / Tournoi international Nordic Cup / Aide financière
- 11.4 Club de soccer FC Trois-Lacs / Inscriptions saison 2017 / Remboursement

12. Protection publique

- 12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1736.01 / Fourniture d'un camion échelle-panier

13. Travaux publics

- 13.1 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées / Saison 2017-2018
- 13.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-61 / Fourniture de décorations extérieures lumineuses
- 13.3 Financement / Réaménagement de la voie cyclable sur la rue Toe-Blake
- 13.4 Financement / Aménagement d'une voie cyclable / Lien entre la rue Jean-Béliveau et la rue Toe-Blake / Partie du lot 4 981 057
- 13.8 Circulation / Arrêts obligatoires / Rue Joseph-Raymer
- 13.9 Financement / Aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

14. Eaux

- 14.1 Mandat à l'union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Année 2018

15. Services techniques

- 15.1 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1728.01 / Entrepreneur général / Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand / Règlement n° 1728 / Modification de la résolution 17-06-497
- 15.2 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-30 / Services professionnels / Architecture et ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction / Futur hôtel de ville
- 15.3 Ordres de changement n^{os} 13 à 15 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Phil-Goyette / Règlement n° 1721
- 15.4 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-16-47 / Entrepreneur général / Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20)
- 15.5 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-17-R1691.01 / Réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard
- 15.6 Engagement / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Développement domiciliaire LINQ
- 15.7 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Développement domiciliaire LINQ
- 15.8 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Demande de permis d'intervention / Délégation / Autorisation de signature / Modification de la résolution 15-10-890
- 15.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood

- 15.10 Acquisition / Parc, passage piétonnier et partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillée / Lots 5 782 799 et 5 782 833 (parc) / Lot 5 782 810 (passage) / Lot 5 782 834 (rues) / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14
- 15.11 Ouverture / Partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillée / Lot 5 782 834 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14
- 15.12 Officialisation / Arrêts obligatoires / Parties des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillée
- 15.13 Acquisition / Parc, passage piétonnier, rue Claude-Vivier et partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée / Lot 5 908 132 (passage) / Lot 5 908 165 (parc) / Lots 5 908 166 et 5 908 167 (rues) / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15
- 15.14 Ouverture / Rue Claude-Vivier et partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée / Lots 5 908 166 et 5 908 167 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15
- 15.15 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rue Claude-Vivier et partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 juillet 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 juillet 2017
- 16.5 Dérogation mineure / 763, rue Valois / Marge latérale / Bâtiment principal / Lot 1 870 875 / Zone H1-641 / CCU n° 17-07-107
- 16.8 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2830, route Harwood / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – chemin temporaire / Lot 1 830 763 / Zone A-824 / CCU n° 17-07-110
- 16.10 Lotissement / Modification au plan directeur de tracé de rues / Lots projetés 6 115 282 à 6 115 288 / Développement domiciliaire LINQ / CCU n° 17-07-112
- 16.14 PIIA / 978, avenue Saint-Charles / Nouvelle construction commerciale / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 17-07-116 (Deuxième centre commercial Place Saint-Charles)
- 16.15 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 juillet 2017
- 16.16 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 juillet 2017
- 16.20 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 101-111, rue Joseph-Carrier et 125, rue Aimé-Vincent / Concessionnaires d'automobiles d'occasion, entreposage et étalage pour ce type d'usage / Lots 1 675 185, 1 675 192 et 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 17-07-122 (HGrégoire)

17. Environnement

- 17.1 Adoption / Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville
- 17.2 Frais d'entretien facturés et non effectués de système UV / Remboursement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1274-27 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus / Mise à jour et modifications / Dispositions administratives / Exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine / Littoral / Travaux de manipulation des sols
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1274-27 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus / Mise à jour et modifications / Dispositions administratives / Exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine / Littoral / Travaux de manipulation des sols
- 18.3 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-254 / Zonage / Omnibus

- 18.4 Adoption / Règlement n° 1270-56 / Plan d'urbanisme / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1274-28 / Permis et certificats et de régie interne / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1275-263 / Zonage / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain
- 18.7 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-262 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I1-118 / Secteur de la rue F.-X.-Tessier
- 18.8 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-261 / Zonage / Modification de normes / Aménagement et entretien des aires de stationnement / Stationnement et remisage de véhicule commercial sur une propriété résidentielle
- 18.9 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-264 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I2-128 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-08-663 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 3 juillet 2017;
- séance ordinaire du 3 juillet 2017;
- séance extraordinaire du 17 juillet 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-664 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-08-665 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Tournoi de golf 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du Centre Prénatal et Jeunes Familles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Centre Prénatal et Jeunes Familles à titre de commandite « Sur le parcours » dans le cadre de son tournoi de golf qui se tiendra le 15 septembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-666 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Soirée de Noël 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 50 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour l'Association des locataires de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la soirée de Noël 2017 qui se tiendra le 12 décembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-667 Le Zèbre Rouge / Installation de cages et relocalisation de rats laveurs / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Le Zèbre Rouge;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 459,90 \$ soit versé à l'organisme Le Zèbre Rouge à titre d'aide financière pour l'installation de cages et la relocalisation de rats laveurs;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-668 La Grande Vadrouille 2017 / 35^e édition / Commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par le Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la tenue de la 35^e édition de La Grande Vadrouille;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 500 \$ soit versé au Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite pour des médailles souvenir à l'effigie de la Ville et de La Grande Vadrouille dans le cadre de la 35^e édition de La Grande Vadrouille qui se tiendra le 17 septembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-669 Municipalité de canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est / Campagne de dons « Solidarité Ristigouche » / Aide financière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est fait l'objet d'une poursuite de 1,5 million de dollars par la pétrolière Gastern pour avoir adopté en 2013, en l'absence d'une réglementation provinciale à l'époque, un règlement visant à protéger les seules sources d'eau potable de ses citoyens;

CONSIDÉRANT qu'une telle poursuite devant les tribunaux constitue un précédent non souhaitable et potentiellement préjudiciable au milieu municipal parce qu'elle remet en

question le pouvoir légitime d'une municipalité de défendre l'intégralité de ses sources d'approvisionnement en eau sur son propre territoire;

CONSIDÉRANT ladite municipalité de canton a lancé la campagne de dons « Solidarité Ristigouche »;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Municipalité de canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est à titre d'aide financière dans le cadre de sa Campagne de dons « Solidarité Ristigouche »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-670 Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion / Journée nationale du Pickleball / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion en collaboration avec participACTION 150, dans le cadre de la journée nationale de pickleball;

CONSIDÉRANT que le Club de pickleball souhaite organiser une journée de démonstration, d'initiation et de joutes de pickleball pour mieux faire connaître le sport, et pour encourager la population à adopter de saines habitudes de vie par la pratique d'une discipline en pleine émergence;

CONSIDÉRANT que l'événement se déroulera au Centre multisports;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$ soit versé au Club de Pickleball de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de la journée nationale du pickleball le 12 août 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-671 Cancer de la Prostate Canada / Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate / Appui

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT qu'un Canadien sur sept recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT qu'environ 23 100 hommes recevront un diagnostic de cancer de la prostate au Canada cette année;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

CONSIDÉRANT que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète que le mois de septembre 2017 est le Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate à Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

17-08-672 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Cession de la gestion d'une partie de la route De Lotbinière (R338) à la Ville de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Harwood visant la revitalisation de ce secteur;

CONSIDÉRANT que la route De Lotbinière (R338), entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste, se trouve à l'intérieur de ce PPU;

CONSIDÉRANT que la route De Lotbinière (R338) n'a plus la vocation d'autoroute depuis la construction du boulevard Harwood et que, conséquemment, l'emprise de rue de la route De Lotbinière pourrait être utilisée en partie à d'autres fins que le transport routier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a les capacités financières requises pour prendre en charge cette partie de la route De Lotbinière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'accepter de lui céder la gestion d'une partie de la route De Lotbinière (R338), entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et au MTMDET.

« ADOPTÉE »

17-08-673 Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil / Jardin Pavillon Marcoux / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil pour la création d'un jardin au Pavillon Marcoux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 223,49 \$ soit versé à la Coopérative de Solidarité la Seigneurie de Vaudreuil à titre d'aide financière pour des boîtes à jardin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-674 Association culturelle des femmes Indo-Canadiennes / Teeyan da Mela 2017 / Aide financière

CONSIDÉRANT la mission communautaire et culturelle de l'organisme;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme de mettre en lumière le rôle de la femme dans notre société par la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'organisme concordant avec les objectifs de la Ville en matière de culture et de développement communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'Association culturelle des femmes Indo-Canadiennes à titre d'aide financière dans le cadre de l'événement « Teeyan da Mela 2017 » qui se tiendra le 24 septembre 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-675 Engagement de cession / Partie du lot 4 981 058 / Nouvelle école primaire / Commission scolaire des Trois-Lacs

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une augmentation de sa clientèle étudiante survenue au cours des dernières années, la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) doit procéder à l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire du lot 4 981 058, adjacent au lot 4 981 057 sur lequel est construite l'école l'Hymne-au-Printemps;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à céder à la CSTL, à même le lot 4 981 058, un terrain d'une superficie approximative de 3 000 mètres carrés, conformément à l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19)*, aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire de trois étages;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à céder à la CSTL une partie du lot 4 981 058, d'une superficie approximative de 3 000 mètres carrés, aux fins d'y implanter une école primaire de trois étages, le tout conditionnellement à l'obtention par la CSTL de l'autorisation de construire une école primaire à cet endroit auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

« ADOPTÉE »

17-08-676 Règlement hors cour / Dossier Gruenwald / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours judiciaire entrepris par la Ville en 2005 contre Les Entreprises Gruenwald inc., Services de Rebutis Soulanges inc., Parc Max-Séjour inc., Hans Gruenwald et Jean St-Pierre, suite à la découverte d'une contamination de l'eau souterraine dans le secteur Crevier/des Érables;

CONSIDÉRANT que les résultats des analyses de la qualité des eaux souterraines effectuées par le ministère de l'Environnement au cours des cinq dernières années tendent à démontrer une diminution graduelle de la concentration des contaminants présents dans l'eau souterraine prélevée à l'aval du site, malgré quelques variations;

CONSIDÉRANT que néanmoins, il est susceptible de demeurer une certaine contamination résiduelle dans l'eau souterraine à l'aval immédiat du site et qu'il convient de continuer à mesurer la concentration des contaminants susmentionnés pour un certain temps;

CONSIDÉRANT que les parties défenderesses sont prêtes à réaliser des travaux correctifs destinés à réhabiliter la qualité de l'eau souterraine à l'aval du site, le tout afin de tarir toute source potentielle de contamination qui pourrait encore s'y trouver, si jamais les résultats de nouveaux échantillonnages d'eau devaient révéler la présence résiduelle de contaminants dans ces concentrations supérieures aux normes applicables;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de régler hors cour le litige faisant l'objet du dossier judiciaire en Cour supérieure portant le numéro 500-17-026762-057, et ce, sans admission;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes de règlement hors cour ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-08-677 Intervention / Servitude d'Hydro-Québec et Bell Canada / Acte 18 734 579 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-470 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le développement commercial projeté « Rond point Vaudreuil » en projet intégré pour le 35 à 41, boulevard de la Cité-des-Jeunes sis sur les lots 5 645 935 à 5 645 938;

CONSIDÉRANT qu'une servitude projetée en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada afin d'alimenter ledit projet empiète en partie sur la servitude d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de passage en faveur de la Ville sise sur une partie du lot 5 645 938 et laquelle est publiée sous le numéro 18 734 579 au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accéder à la demande conjointe d'Hydro-Québec et Bell Canada afin d'autoriser ledit empiètement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude entre Hôtel M inc., Rond Point Vaudreuil-Dorion ltée, Hydro-Québec et Bell Canada pour autoriser le passage des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 5 645 938 représentant une partie de l'assiette de servitude d'égout sanitaire et pluvial publiée sous le numéro 18 734 579 au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil.

« ADOPTÉE »

17-08-678 Expropriation / Lot 1 545 866 / Terrain non aménagé / Route De Lotbinière / Règlement hors cour / TAQ / SAI-M-238860-1507, SAI-M-239678-1508, SAI-M-239684-1508, SAI-M-239682-1508 et SAI-M-239680-1508

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-639 prévoyant l'acquisition par expropriation du lot 1 545 866 pour la réalisation d'un projet de 42 logements à prix modiques dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation déposées pour ce lot au Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant les numéros SAI-M-238860-1507, SAI-M-239678-1508, SAI-M-239684-1508, SAI-M-239682-1508 et SAI-M-239680-1508;

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-367 prévoyant la présentation au TAQ par la Ville d'une requête en désistement total d'expropriation;

CONSIDÉRANT le dépôt au TAQ de ladite requête en désistement totale le 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt au TAQ de la requête en dommages-intérêts présentée par la partie expropriée et les parties occupantes en date du 26 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la partie expropriée est disposée à régler hors cour la procédure en dommages-intérêts résultant du désistement total de la Ville dans la procédure d'expropriation, et ce, pour un montant total de 92 015,85 \$, valant quittance finale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le règlement hors cour dans les dossiers portant les numéros SAI-M-238860-1507, SAI-M-239678-1508, SAI-M-239684-1508, SAI-M-239682-1508 et

SAI-M-239680-1508 pour un montant total en capital, intérêts, frais et dommages de 92 015,85 \$;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis relatif au règlement hors cour dans ce dossier;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre un paiement de 92 015,85 \$ au moment opportun sur demande de la greffière adjointe;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-679 Demande de report de la date limite / Jugement / Ordonnance de démolition / Lots 1 543 564 et 1 674 013 / Dossier Cour supérieure 760-004492-164

CONSIDÉRANT le jugement rendu de consentement par l'honorable Kirkland Casgrain, j.c.s., le 25 novembre 2016 ordonnant la démolition des restes d'un bâtiment incendié sis au 1339, boulevard de la Cité-des-Jeunes, et leur enlèvement au plus tard le 31 août 2017;

CONSIDÉRANT la demande transmise afin de reporter au 31 octobre 2017 la date limite pour procéder à l'exécution du jugement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'il soit permis aux défenderesses de reporter l'exécution des travaux prévus au jugement précité au plus tard jusqu'au 31 octobre 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-680 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-252 / Zonage / Autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher / Zone C3-124 / Autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur / Zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 / Secteurs commerciaux le long de l'autoroute 40, du boulevard de la Gare, de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 6 mars 2017, le Règlement n° 1275-252 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher dans la zone C3-124 et d'autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur dans les zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001 »;

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles se sont produites au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 3 août 2017 afin de corriger le Règlement n° 1275-252 en excluant de l'Annexe A intitulé « Grille des usages et normes » toutes les colonnes se rapportant à la zone H3-356;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-252 donné par la greffière adjointe le 3 août 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-681 Acquisition / Lot projeté 6 102 503 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT le plan directeur du boulevard de la Cité-des-Jeunes réalisé dans le cadre de l'étude d'impact sur l'amélioration du réseau artériel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot projeté 6 102 503 d'une superficie de 753,7 mètres carrés à des fins municipales et notamment pour l'emprise future côté nord de la voie cyclable projetée;

CONSIDÉRANT le plan cadastral préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier R20541-7-15, portant la minute 17016, en date du 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT que le propriétaire dudit lot consent à sa cession en faveur de la Ville pour un montant de 146 000 \$ plus les taxes applicables, le cas échéant, sur la base du rapport de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé, daté du 5 juin 2017, le tout suivant une lettre de consentement datée du 2 août 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, du lot projeté 6 102 503, le tout suivant son dépôt au Registre foncier du Québec;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre le paiement, au moment opportun, à la demande de la greffière adjointe;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-682 Règlement hors cour partiel / Recours contre les architectes / Centre multisports / Dossier Cour supérieure 500-17-091177-157 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours intenté par la Ville contre certaines firmes d'architectes dans le dossier 500-17-091177-157 de la Cour supérieure du district de Montréal concernant certaines déficiences constatées au Centre multisports;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de négociation entre les parties, une entente de principe a été dégagée concernant la partie de la réclamation liée au revêtement des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT que les parties défenderesses acceptent de payer à la Ville, sans admission de responsabilité, un montant de 65 000 \$ en lien avec cette partie de la réclamation;

CONSIDÉRANT que cette entente n'affecte pas les autres postes de réclamation que les parties peuvent avoir les unes envers les autres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer un document de transaction et reçu-quittance respectant les paramètres ci-haut mentionnés ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-08-683 Dépôt de listes des comptes – échéances du 22 juin 2017, 7 juillet 2017 et 20 juillet 2017

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 22 juin 2017 pour un montant totalisant 7 288 322,83 \$;
- échéance du 7 juillet 2017 pour un montant totalisant 1 694 698,86 \$;
- échéance du 20 juillet 2017 pour un montant totalisant 1 401 932,51 \$.

17-08-684 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1737 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réalisation de cinq projets de travaux municipaux / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 11 juillet 2017, le Règlement d'emprunt n° 1737, modifié par la résolution 17-06-521 du 5 juin 2017, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 (Règlement parapluie);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 2 677 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

17-08-685 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1739 modifié par le Règlement n° 1739-01 / Surveillance / Honoraires professionnels / Réfection de la route Harwood et tous les travaux connexes / Entre les autoroutes 40 et 20 / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 7 juillet 2017, le Règlement d'emprunt n° 1739, modifié par le Règlement n° 1739-01, autorisant la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réfection de la route Harwood entre les autoroutes 40 et 20, y incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense de et un emprunt de 7 013 568 \$ à ces fins;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 7 013 568 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

17-08-686 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1691-01 / Retrait de l'acquisition d'une partie du lot 2 802 171 (lot 5 370 945) / Modification des clauses de taxation et des plans de taxation / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Approbation du MAMOT

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) approuvait, en date du 26 juillet 2017, le Règlement d'emprunt n° 1691-01, modifiant le Règlement n° 1691 afin de retirer l'acquisition d'une partie du

lot 2 802 171 (lot 5 370 945), modifier les clauses de taxation et les plans de taxation et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux cent treize mille dollars (213 000 \$);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMOT, soit 213 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

17-08-687 Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges / Renouvellement de l'entente de tarification

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la proposition de l'offre de services, datée du 22 juin 2017, de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour le renouvellement de l'entente de tarification, et ce, pour la période du 1 juillet 2017 au 30 juin 2020.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acceptation de l'offre de services.

« ADOPTÉE »

17-08-688 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvé par la Direction générale en date du 2 août 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-689 Comité de santé et de sécurité au travail – pompiers / Réunion du 8 décembre 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des pompiers tenue le 8 décembre 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-08-690 Comité d'orientation en santé et sécurité au travail / Réunion du 29 novembre 2016

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité d'orientation en santé et sécurité au travail tenue le 29 novembre 2016 et de verser le document susdit aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

17-08-691 Lettre d'entente n° 9 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 9 – *Modification de la date d'ancienneté de salariés pompiers* à intervenir entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec (SPQ), section locale Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

17-08-692 Service des loisirs et de la culture / Réévaluation de postes / Chef de section – Services au public et chef de section – Technologies et information

CONSIDÉRANT la réévaluation des postes de chef de section – Services au public et chef de section – Technologies et information réalisée par les représentants de l'employeur et les représentants de l'association des employés-cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 29 juin 2017;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette réévaluation les descriptions de fonction ont été modifiées afin de refléter plus fidèlement la nature et les responsabilités assumées;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'en conséquence, les salaires des postes de chef de section – Services au public et chef de section – Technologies et information soient désormais positionnés à la classe 14 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE les salaires octroyés auxdits postes soient payés rétroactivement au 3 juillet 2017;

QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres et tout autre document ayant une valeur légale;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-693 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Inspecteur municipal 1

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 août 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Yves-Olivier Palardy au poste régulier d'inspecteur municipal 1 au sein de la division – Permis et inspections du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 15 août 2017, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9, échelon 1 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que la période durant laquelle M. Palardy a occupé temporairement le poste d'inspecteur municipal 1 est considérée dans le calcul de la période d'essai de 960 heures;

QU'il est également entendu qu'à la suite de la période d'essai, M. Palardy pourra être confirmé dans son poste, et ce, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Palardy;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-694 Politique de développement des collections et d'élagage / Bibliothèque / Approbation

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière est faite annuellement au ministère de la Culture et des Communications pour l'achat de documents dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et qu'une *Politique de développement des collections et d'élagage* est maintenant requise pour compléter la demande de financement et doit faire l'objet d'une approbation du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la *Politique de développement des collections et d'élagage*.

« ADOPTÉE »

17-08-695 Contrat de service / Hébergement du site Internet du circuit patrimonial / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de son plan d'action en juillet 2013 ainsi qu'à l'entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications 2014, 2015 et 2016, des actions pour mettre en valeur le patrimoine bâti ont été planifiées;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé en novembre 2015 au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour la création d'un circuit patrimonial pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le site internet du circuit patrimonial sera hébergé par la firme Espace Courbe inc. qui est conceptrice de celui-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Culture et vie communautaire soit autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service d'hébergement soumis par la firme Espace courbe inc. pour la période du 15 août 2017 au 14 août 2018, et ce, pour un montant de 600 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la chef de division – Culture et vie communautaire soit également autorisé à signer tout renouvellement avec la firme Espace courbe inc. pour les années ultérieures en autant que le service soit toujours requis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-696 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Inscriptions saison 2017 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 427,25 \$ soit remboursé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île pour les frais d'inscription des catégories féminines pour la saison 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-697 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Championnat canadien / Aide financière

CONSIDÉRANT que Naomi Pelletier et Olivia May Giguère sont des athlètes d'âge mineur membres des Rebelles du Québec U14 AAA et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les athlètes nommées ci-dessus participeront au championnat canadien U14 Féminin à Brampton en Ontario du 16 au 20 août 2017;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île n'offre pas de catégorie AAA;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île après entente avec le Service des loisirs et de la culture à titre d'aide financière pour Olivia May Giguère et Naomi Pelletier dans le cadre de leur participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE ce montant sera versé sur présentation de preuves de participation à l'événement susdit;

QUE la preuve du versement aux participantes soit envoyée au Service des loisirs et de la culture;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-698 Club de soccer FC Trois-Lacs / Tournoi international Nordic Cup / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le FC Trois-Lacs dans le cadre de la participation d'une équipe de soccer U-11 de la division 1 au tournoi de soccer Nordic Cup qui se déroulait les 17 et 18 juin 2017 à Stowe, Vermont;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le montant de l'aide financière afin de tenir compte du nombre élevé de participantes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 700 \$, à raison de 100 \$ par athlète, soit versé au FC Trois-Lacs à titre d'aide financière pour les participantes résidant à Vaudreuil-Dorion faisant partie de

l'équipe de soccer U-11 de la division 1 qui ont participé au tournoi international les 17 et 18 juin 2017 à Stowe, Vermont;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-699 Club de soccer FC Trois-Lacs / Inscriptions saison 2017 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de soccer FC 3 Lacs a fourni au service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 54 587,50 \$ soit remboursé à l'Association de soccer FC 3 Lacs pour les frais d'inscription de la saison d'été 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-700 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1736.01 / Fourniture d'un camion échelle-panier

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion échelle-panier, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 2 août 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification la soumission rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1736.01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Techno Feu inc., 105, route Marie-Victorin, Saint-François-du-Lac (Québec), J0G 1M0, pour la fourniture d'un camion échelle-panier de 100 pieds, et ce, pour un montant de 1 561 783,65 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1736.01;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-701 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de sel de déglacage des chaussées / Saison 2017-2018

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-383, adoptée le 1^{er} mai 2017, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Technologie de dégivrage Cargill le contrat pour fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018 pour le territoire G-2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'adjudication du contrat à Technologie de dégivrage Cargill, 300, rue du Saint-Sacrement, suite 225, Montréal (Québec) H2Y 1X4, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018, et ce, pour un prix unitaire de 72,57 \$ par tonne métrique, avec transport, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-702 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-61 / Fourniture de décorations extérieures lumineuses

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 27 juillet 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 401-110-17-61 à l'égard de la fourniture de décorations extérieures lumineuses;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

17-08-703 Financement / Réaménagement de la voie cyclable sur la rue Toe-Blake

CONSIDÉRANT la modification du trajet de la voie cyclable pour conserver le stationnement actuel sur la rue Toe-Blake;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par le Service des travaux publics au montant de 35 113,37 \$, taxes applicables non comprises, en date du 1^{er} août 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 35 113,37 \$, taxes applicables non comprises, pour les travaux liés à la préparation, l'exécution et au marquage de la voie cyclable, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le Service des travaux publics en date du 1^{er} août 2017;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-704 Financement / Aménagement d'une voie cyclable / Lien entre la rue Jean-Béliveau et la rue Toe-Blake / Partie du lot 4 981 057

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger la voie cyclable située sur la rue Jean-Béliveau en effectuant un lien avec la rue Toe-Blake;

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue aux immobilisations 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 30 000 \$ pour ces travaux;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-705 Circulation / Arrêts obligatoires / Rue Joseph-Raymer

CONSIDÉRANT la demande visant l'ajout d'arrêts obligatoires sur la rue Joseph-Raymer, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Versailles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 juin 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers, sur la rue Joseph-Raymer, dans les deux directions, à l'intersection de la rue Versailles;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-08-706 Financement / Aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

CONSIDÉRANT le projet de réfection du Centre Jean-Marc-Ducharme financé par le Règlement d'emprunt n° 1677;

CONSIDÉRANT la nécessité de compléter l'aménagement extérieur autour du bâtiment et que cette portion des travaux n'a pas été prévue initialement au règlement d'emprunt;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 65 000 \$, pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, le tout selon l'estimation budgétaire 403-153 rév. 4, préparée par le Service des travaux publics en date du 11 août 2017;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-707 Mandat à l'union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux / Année 2018

CONSIDÉRANT la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le PASS 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques dont le PASS 10 nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2018, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

17-08-708 Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-16-R1728.01 / Entrepreneur général / Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand / Règlement n^o 1728 / Modification de la résolution 17-06-497

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 5 juin 2017, la résolution 17-06-497 relative aux ordres de changement n^{os} 1 et 2 reliés au projet « Travaux d'éclairage de l'avenue André-Chartrand – appel d'offres n^o 401-110-16-R1728.01 »;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement n^o 1 aurait dû totaliser un montant de 361,69 \$, taxes applicables non comprises, plutôt qu'un montant à valeur nulle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 17-06-497 soit modifiée en y remplaçant le montant 3 905,42 \$ par le montant 4 267,11\$;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-709 Annulation de l'appel d'offres n° 401-110-17-30 / Services professionnels / Architecture et ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction / Futur hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'appel d'offres public n° 401-110-17-30 à l'égard des services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis ainsi que de la surveillance de travaux de construction du futur hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des inondations historiques de ce printemps, le premier ministre Philippe Couillard a déclaré qu'une réflexion devrait avoir lieu sur les limites des zones inondables et qu'une partie du projet pourrait être affectée par la redéfinition de ces zones;

CONSIDÉRANT que l'article 3.5 de la section 1 des documents d'appel d'offres n° 401-110-17-30 prévoit que la période de validité des soumissions est de 90 jours;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection n'a pas procédé à l'évaluation qualitative des soumissions reçues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres n° 401-110-17-30;

ET QUE la Ville remercie les soumissionnaires pour l'intérêt porté envers cet appel d'offres.

« ADOPTÉE »

17-08-710 Ordres de changement n°s 13 à 15 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 / Entrepreneur général / Prolongement de la rue Phil-Goyette / Règlement n° 1721

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n°s 13 à 15 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement de la rue Phil-Goyette – appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 » totalisant un montant de 19 655,59 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la part de la Ville soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-711 Ordre de changement n° 6 / Appel d'offres n° 401-110-16-47 / Entrepreneur général / Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20)

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 6 de l'entrepreneur général relié au projet « Relocalisation de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Antoine (entre la route Harwood et l'autoroute 20) – appel d'offres n° 401-110-16-47 » totalisant un montant de 2 584 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-712 Rejet de la soumission / Appel d'offres n° 401-110-17-R1691.01 / Réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Maurice-Richard, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte, le 10 août 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-17-R1691.01;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission reçue est largement supérieur à l'estimation des coûts de la firme WSP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée à toutes fins que de droit la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-17-R1691.01.

« ADOPTÉE »

17-08-713 Engagement / Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Tenue d'un registre d'entretien / Développement domiciliaire LINQ

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire LINQ proposé par Investissement LINQ Vaudreuil inc.;

CONSIDÉRANT que le projet sera déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre l'engagement d'entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui lui seront cédés et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien afin que le certificat d'autorisation soit émis;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à entretenir les ouvrages situés sur les lots projetés 6 115 286, 6 115 287 et 6 115 288 et à en tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

« ADOPTÉE »

17-08-714 Autorisation / Demande au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la LQE / Développement domiciliaire LINQ

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire LINQ proposé par Investissements LINQ Vaudreuil inc.;

CONSIDÉRANT que le promoteur doit soumettre une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (LQE), qui doit contenir un certificat de la Ville, signé par le greffier, attestant que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est également nécessaire afin d'autoriser la firme Les Services exp inc. à transmettre les plans et devis de ce projet pour l'obtention dudit certificat d'autorisation du MDDELCC;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer le certificat attestant que la que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation;

QUE soit autorisée la firme Les Services exp inc. à transmettre les plans et devis au MDDELCC pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, le tout accompagné de la lettre du greffier autorisant la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission du certificat d'autorisation par le Ministère et tout autre document pertinent, le cas échéant.

« ADOPTÉE »

17-08-715 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Demande de permis d'intervention / Délégation / Autorisation de signature / Modification de la résolution 15-10-890

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-890 déléguant aux personnes occupant les postes de directeur général, directeur du Service des travaux publics et chef de division – Entretien des infrastructures le pouvoir de présenter, pour et au nom de la Ville, les demandes de permis d'intervention pour le Service de l'exploitation du réseau du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que ladite résolution autorise également ces derniers à signer lesdites demandes ainsi que tout document accessoire requis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 15-10-890;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 15-10-890 soit modifiée en y ajoutant, au premier paragraphe, les postes de directeur du Service de développement et de l'aménagement du territoire et de chef de division – Technique;

« ADOPTÉE »

17-08-716 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01 / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 7 août 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01;

CONSIDÉRANT que le projet est financé par le Règlement d'emprunt n° 1739;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roxboro Excavation inc., 1620, Newman Crescent, Dorval (Québec) H9P 2R8, pour les travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood, et ce, pour un montant de 3 571 340,08 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1739.01, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la subvention du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-717 Acquisition / Parc, passage piétonnier et partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillé / Lots 5 782 799 et 5 782 833 (parc) / Lot 5 782 810 (passage) / Lot 5 782 834 (rues) / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1713 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de fondation de rue ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage de la phase 14 du projet « Place 20-30-40 » y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 5 782 799, 5 782 810 5 782 833, et 5 782 834;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 5 782 799, 5 782 810 5 782 833, et 5 782 834;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-08-718 Ouverture / Partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillé / Lot 5 782 834 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 14

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase 14 du projet « Place 20-30-40 » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de la partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillé sise sur le lot 5 782 834;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillé sise sur le lot 5 782 834 soit décrétée ouverte en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition du lot précité.

« ADOPTÉE »

17-08-719 Officialisation / Arrêts obligatoires / Parties des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillé

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-718 décrétant l'ouverture d'une partie des rues Pierre-Mercure et Claude-Léveillé;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Claude-Léveillé, en direction est; à l'intersection avec la rue Jacques-Héту;
- sur la rue Claude Léveillé, en direction est et ouest, à l'intersection avec la rue Pierre-Mercure;
- sur la rue Pierre-Mercure, en direction sud, à l'intersection avec la rue Claude-Léveillé;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sureté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-08-720 Acquisition / Parc, passage piétonnier, rue Claude-Vivier et partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée / Lot 5 908 132 (passage) / Lot 5 908 165 (parc) / Lots 5 908 166 et 5 908 167 (rues) / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1722 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de fondation de rue ainsi que les travaux de pavage, bordures et éclairage de la phase 15 du projet « Place 20-30-40 » y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 5 908 132, 5 908 165, 5 908 166 et 5 908 167;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 5 908 132, 5 908 165, 5 908 166 et 5 908 167;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

17-08-721 Ouverture / Rue Claude-Vivier et partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée / Lots 5 908 166 et 5 908 167 / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie de la phase 15 du projet « Place 20-30-40 » sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de la rue Claude-Vivier et d'une partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée sises sur les lots 5 908 166 et 5 908 167;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rue Claude-Vivier et la partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée sises sur les lots 5 908 166 et 5 908 167 soient décrétées ouvertes en date de la publication au Registre foncier du Québec de l'acte d'acquisition des lots précités.

« ADOPTÉE »

17-08-722 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rue Claude-Vivier et partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée

CONSIDÉRANT la résolution 17-08-721 décrétant l'ouverture de la rue Claude-Vivier et d'une partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétés huit arrêts obligatoires des véhicules routiers sur la rue Claude-Vivier et sur une partie des rues Jacques-Hétu et Claude-Léveillée, le tout tel

qu'illustré au plan n° NP00064ARRÊT préparé par la division – Technique en date du 14 août 2017.

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sureté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-08-723 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 11 juillet 2017

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 11 juillet 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-724 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 11 juillet 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 11 juillet 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-07-105	147, rue Bellerive / Modification du revêtement extérieur de la résidence / Lot 1 546 602 / Zone H1-839
CCU n° 17-07-106	22800, chemin Dumberry, local 11 / Installation de deux enseignes à plat aux murs / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 17-07-108	2364, chemin du Fief / Construction d'un manège équestre / Lots 3 396 912 et 3 402 023 / Zone A-903
CCU n° 17-07-109	142, rue Bellerive / Modification du revêtement de la toiture de la résidence / Lot 1 546 589 / Zone H1-839
CCU n° 17-07-111	65 et 67, rue Brodeur / Reconstruction d'un garage détaché résidentiel / Lot 1 546 461 / Zone H1-525
CCU n° 17-07-113	412, boulevard Harwood / Installation d'une enseigne à plat au mur / Lot 1 545 500 / Zone C3-725
CCU n° 17-07-114	3660, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Concept d'affichage / Lot 5 115 539 / Zone I3-831
CCU n° 17-07-115	486 à 492, avenue Saint-Charles / Modifications extérieures / Remplacement de la marquise / Lot 1 675 582 / Zone C3-322

« ADOPTÉE »

17-08-725 Dérogation mineure / 763, rue Valois / Marge latérale / Bâtiment principal / Lot 1 870 875 / Zone H1-641 / CCU n° 17-07-107

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Patricio Toledo Lopez;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-07-107 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 29 juillet 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 763, rue Valois;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 763, rue Valois, afin d'autoriser :

- une marge latérale de 1,38 mètre pour le bâtiment principal en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-641 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige 1,5 mètre.

« ADOPTÉE »

17-08-726 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2830, route Harwood / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – chemin temporaire / Lot 1 830 763 / Zone A-824 / CCU n° 17-07-110

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-07-110 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans leur demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole, soit la construction d'un chemin temporaire sur le lot 1 830 763, afin d'accéder au site affecté par les travaux de sécurisation du pipeline Trans-Nord (TNPI), tel que présenté au document intitulé « Pipeline Trans-Nord Inc.- Relocalisation d'un segment de pipeline à Saint-Lazare / Addenda / Demande d'autorisation en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles », préparées par Stantec Experts-Conseil Ltée pour Pipeline Trans-Nord Inc., en date du 9 août 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-727 Lotissement / Modification au plan directeur de tracé de rues / Lots projetés 6 115 282 à 6 115 288 / Développement domiciliaire LINQ / CCU n° 17-07-112

CONSIDÉRANT que les lots originaires 4 932 229 à 4 932 232, 4 981 055, 5 412 298 et 6 102 504 seront développés et remplacés par les lots 6 115 282 à 6 115 288;

CONSIDÉRANT sur les lots projetés 6 115 282, 6 115 283, 6 115 284 et 6 115 285 des habitations unifamiliales contiguës seront construites sous la forme de copropriétés divisées;

CONSIDÉRANT que le concept du projet de développement domiciliaire a été présenté au comité consultatif d'urbanisme le 17 janvier 2017 pour procéder à un amendement aux règlements d'urbanisme, notamment le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le Règlement de lotissement n°1273-09 est entré en vigueur le 6 juillet 2017 et prévoit la modification de largeur de l'emprise des voies de circulation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement autorise une largeur de 11 mètres pour la rue Phil-Goyette, une largeur de 7,20 mètres pour une rue partagée avec circulation automobile à sens unique ainsi que des rues privées de type « Woonerf » de 6 mètres de largeur pour une allée partagée avec circulation automobile à sens unique;

CONSIDÉRANT que les lots 6 115 286, 6 115 287 et 6 115 288 seront cédés à la Ville pour l'aménagement de rues publiques;

CONSIDÉRANT plan cadastral préparé par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, dossier T14247-11-90, minute 17181, en date du 7 juin 2017, est conforme à la réglementation municipale, sauf en ce qui a trait au cercle de virage;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le plan directeur de rues et de lotissement, sous réserve des conditions suivantes :

- un nouveau plan cadastral conforme au Règlement de lotissement n° 1273 devra être déposé;
- les voies de circulation devront être conformes à la réglementation municipale et être approuvées par le Service de sécurité incendie;
- un plan présentant une simulation « auto-turn » fait par un ingénieur devra être déposé et approuvé par le Service de sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

17-08-728 PIIA / 978, avenue Saint-Charles / Nouvelle construction commerciale / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 17-07-116

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-07-116 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que la capacité et la quantité des conteneurs semi-enfouis doivent être validées par la division - Technique;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences du nombre minimal de cases de stationnement requis, celles-ci ont été placées sur tout le pourtour des bâtiments commerciaux;

CONSIDÉRANT que ces emplacements ne favorisent pas une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs (cueillette des ordures, camions de livraison, clients, employés, aire de jeux garderie) de ce centre commercial;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan démontrant une aire de stationnement mieux compartimentée et plus sécuritaire en fonction des différents utilisateurs devra être déposé lors d'une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 978, avenue Saint-Charles, le projet de nouvelle construction commerciale, tel que montré au plan dossier n° 3958 intitulé : « Centre commercial Place Saint-Charles », pages 1 à 8, préparé par Lussier Architecte, en date du mois de mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-729 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 juillet 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 juillet 2017.

« ADOPTÉE »

17-08-730 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 juillet 2017

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 juillet 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-07-119	37, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 100 / Aménagement d'une terrasse / Lot 5 645 936 / Zone C3-226
CCU n° 17-07-120	37, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Aménagement d'une terrasse / Lot 5 645 936 / Zone C3-226
CCU n° 17-07-121	3180, boulevard de la Gare / Transformation des façades / Lot 4 365 810 / Zone C3-356
CCU n° 17-07-123	370, boulevard Harwood / Modifications architecturales extérieures / Lot 1 545 563 / Zone C3-725
CCU n° 17-07-124	370, boulevard Harwood / Remplacement des enseignes aux murs et des enseignes directionnelles pour le service au volant / Lot 1 545 563 / Zone C3-725
CCU n° 17-07-125	3677, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Installation d'une enseigne au mur et sur poteau / Lot 1 673 916 / Zone I3-832

« ADOPTÉE »

17-08-731 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 101-111, rue Joseph-Carrier et 125, rue Aimé-Vincent / Concessionnaires d'automobiles d'occasion, entreposage et étalage pour ce type d'usage / Lots 1 675 185, 1 675 192 et 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 17-07-122

CONSIDÉRANT une demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 présentée par HGrégoire visant à permettre l'usage Concessionnaire d'automobiles d'occasion (6312), de même que l'entreposage et l'étalage extérieur pour ce type d'usage dans la zone C3-127;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-07-122 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2017;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé par la demande fait partie d'une intersection d'importance structurante au niveau du développement de la Ville;

CONSIDÉRANT l'importante visibilité de l'emplacement à partir des axes majeurs de circulation (avenue Saint-Charles et autoroute 40);

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé possède un frontage à l'avenue Saint-Charles d'environ 200 mètres et un frontage à l'autoroute 40 d'environ 230 mètres;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 de la Ville de Vaudreuil-Dorion est de porter une attention particulière à l'image des entrées de la ville;

CONSIDÉRANT qu'audit Règlement du plan d'urbanisme n° 1270, concernant l'intersection visée, on retrouve les grandes orientations d'aménagement suivantes :

- assurer la qualité visuelle des espaces visibles à partir des voies de circulation majeures et mettre en valeur les entrées de la Ville;
- améliorer l'aspect visuel, dynamiser et rendre plus attrayantes les artères commerciales;
- dissimuler les aires de stationnement et améliorer l'apparence des espaces extérieurs;

- profiter du fort potentiel commercial afin de favoriser la réalisation de projet d'envergure;
- minimiser la visibilité des espaces véhiculaires, des aires d'entreposage extérieures et des cours arrière;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'un tel usage irait en contradiction avec les objectifs du Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 visant principalement à rehausser l'image et la qualité visuelle du secteur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée la demande de modification du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

17-08-732 Adoption / Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville

CONSIDÉRANT que tous les types de milieux naturels, incluant les friches, sont essentiels aux espèces fauniques et floristiques;

CONSIDÉRANT que la réglementation sur l'entretien des terrains (Règlement sur les nuisances n° 1566 – RMH 450) ne s'applique pas aux terrains situés dans les projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entretien de plusieurs terrains non accessibles au public pourrait cesser et que ces derniers pourraient être ajoutés comme des projets de contrôle écologique de la végétation;

CONSIDÉRANT que les projets de contrôle écologique de la végétation doivent être adoptés par la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, tel que déposé, le Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation de Vaudreuil-Dorion, daté du 28 juillet 2017 et élaboré par la division – Environnement.

« ADOPTÉE »

17-08-733 Frais d'entretien facturés et non effectués de système UV / Remboursement

CONSIDÉRANT que le tarif d'un permis pour la construction d'une installation septique avec traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet inclus le coût du premier entretien du système par la compagnie fournissant la technologie;

CONSIDÉRANT que certaines installations septiques terminées dans la deuxième moitié des années 2014, 2015 et 2016 n'ont pas bénéficié de cet entretien vu la date de leur installation;

CONSIDÉRANT qu'un tarif annuel est imposé aux propriétaires de tout immeuble muni d'un tel système à compter de l'année suivant son installation afin d'assurer les deux entretiens nécessaires au bon fonctionnement du système et que pour les années 2015, 2016 et 2017 certains entretiens n'ont pas été effectués;

CONSIDÉRANT le tableau préparé par la division – Environnement et révisé par le Service des finances et de la trésorerie en date du 1^{er} août 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville crédite à leur compte respectif les frais payés par les propriétaires pour des services qui n'ont pas été rendus, pour les années 2015, 2016 et 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-08-734 Adoption de projet / Règlement n° 1274-27 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus / Mise à jour et modifications / Dispositions administratives / Exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine / Littoral / Travaux de manipulation des sols

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-27 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de mettre à jour la réglementation et d'effectuer diverses modifications concernant les dispositions administratives, les exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine, du littoral et les travaux de manipulation des sols »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 septembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-08-735 Avis de motion / Règlement n° 1274-27 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus / Mise à jour et modifications / Dispositions administratives / Exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine / Littoral / Travaux de manipulation des sols

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de mettre à jour la réglementation et d'effectuer diverses modifications concernant les dispositions administratives, les exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine, du littoral et les travaux de manipulation des sols.

17-08-736 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-254 / Zonage / Omnibus

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juillet 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-254 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-254 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté avec changement, soit :

- le remplacement, à l'article 12, de la nomination « véhicule commercial ou industriel » par la nomination « véhicule commercial ou outil »;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-08-737 Adoption / Règlement n° 1270-56 / Plan d'urbanisme / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juillet 2017 un projet de règlement portant le n° 1270-56 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-56 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».

« ADOPTÉE »

17-08-738 Adoption / Règlement n° 1274-28 / Permis et certificats et de régie interne / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juillet 2017 un projet de règlement portant le n° 1274-28 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-28 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».

« ADOPTÉE »

17-08-739 Adoption / Règlement n° 1275-263 / Zonage / Concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil Soulanges / Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juillet 2017 un projet de règlement portant le n° 1275-263 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-263 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ».

« ADOPTÉE »

17-08-740 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-262 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I1-118 / Secteur de la rue F.-X.-Tessier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 juillet 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-262 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-262 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement à la grille des usages et des normes de la zone I1-118 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-08-741 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-261 / Zonage / Modification de normes / Aménagement et entretien des aires de stationnement / Stationnement et remisage de véhicule commercial sur une propriété résidentielle

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-261 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-261 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier certaines normes concernant l'aménagement et l'entretien des aires de stationnement, de même que les normes concernant le stationnement et le remisage de véhicule commercial sur une propriété résidentielle »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-08-742 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-264 / Zonage / Grille des usages et normes / Zone I2-128 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-264 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 14 août 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-264 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement à la grille des usages et des normes de la zone I2-128 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-08-743 Autorisations de la direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Tenue d'un barbecue dans le stationnement de la boutique Tommy Hilfiger les 19 et 20 août 2017;
- Fermeture des rues Jeannotte, Esther-Blondin et Bourget pour la tenue du Marche-O-Dons de l'école Saint-Michel le 5 octobre 2017;
- Passage de cyclistes le 24 août 2017 dans le cadre du Cyclo-tour;
- Tenue d'une journée familiale organisée par Winpak le 16 septembre 2017;
- Fermeture partielle de la rue Sylvain-Lelièvre le 12 août 2017 pour la tenue d'une fête de voisins;
- Tenue de l'activité « Nuit des sans-abris » le 20 octobre 2017 au parc de la Maison-Valois;
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant l'épluchette de blé d'inde dans le stationnement de la Place du Marché le 19 août 2017;
- Tenue d'un lave-auto le 30 septembre 2017 dans le stationnement du Canadian Tire;
- Tournage de la télésérie « The truth about the Harry Quebert affair » les 12 et 25 septembre 2017;
- Prolongation pour enseignes temporaires « Avenues Vaudreuil » et conteneurs interactifs temporaires.

« ADOPTÉE »

17-08-744 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-08-745 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-08-746 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 14 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe